

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.4  
« Opération aménagement de la Malate »**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°1</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 11/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.4 intitulée « Opération Aménagement de la station nautique de la Malate » validée par le Conseil de Communauté du 12 mars 2004 .

**Intitulé :** Aménagement de la station nautique de la Malate

**Commission concernée :** Aménagement de l'espace – commission n° 5

**Service pilote :** Direction du Cadre de Vie

Service Équipements Culturels et Sportifs

**Rappel du programme initial :**

<b>Chapitre</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant de l'AP à compter de 2004</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €</b>						
20	Études	200 000	200 000			
21	Acquisitions foncières	600 000	600 000			
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre	575 000	95 000	300 000	180 000	
23	Travaux	4 480 000		925 000	1 285 000	2 270 000
21	Aménagements Équipements					
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers	15 000	5 000	5 000	5 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 870 000</b>	<b>900 000</b>	<b>1 230 000</b>	<b>1 470 000</b>	<b>2 270 000</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>						
13	Subventions : ATSR – CITE – Etat sur études et travaux	2 200 000	0	850 000	850 000	500 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	3 670 000	900 000	380 000	620 000	1 770 000
Taux de couverture par financement CAGB		62,5%	100%	31,9%	42,2%	78%

**Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :**

Taux de réalisation en dépenses : 0 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

*Délibération du 30 novembre 2004*

*Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

## Révision de l'AP :

Suite à la décision de la Fédération Française de Canoë Kayak, le site de Besançon ne serait pas retenu comme pôle France. Ainsi, il est proposé :

- en 2004 : d'annuler les crédits inscrits soient 900 000 €
  - de 2005 à 2006 : de réaliser l'achat du bâtiment VNF et son réaménagement, les travaux sur la passerelle et l'aménagement des berges en rive droite pour un montant global de 2 100 000 d'€ TTC. Cette opération constitue une première tranche de travaux.
  - en 2007 et suite : de décider de la réalisation ou non du stade d'eau vive pour 10 600 000 €.
- Le dossier INTERREG 3B porté par les partenaires anglais n'a pas été retenu par l'Union Européenne (décision du 30 juin 2004). En conséquence les financements envisagés seront à revoir avec les différents partenaires.

## Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN € (TTC)</b>					
20	Études				
21	Acquisitions foncières	480 000		480 000	
21	VRD				
23	Maîtrise d'œuvre	335 400		210 600	124 800
23	Travaux	1 284 600		449 400	835 200
21	Aménagements Équipements				
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers				
	<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000</b>	<b>0</b>	<b>1 140 000</b>	<b>960 000</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>					
13	Subventions : ATSR – CITE – Etat sur études et travaux	1 200 000	0	600 000	600 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	900 000	0	540 000	360 000
Taux de couverture par financement CAGB		42,85 %	0	47,36 %	37,50 %

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération aménagement de la Malate et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2006**

Pour extrait conforme,

Le Président